

COMMENT SE DÉBARRASSER D'UN REFRIGERATEUR USAGÉ ?

La plupart des ménages belges possèdent un réfrigérateur, un congélateur ou un combiné réfrigérateur-congélateur. Un jour ou l'autre ces appareils deviennent obsolètes ou inaptes au fonctionnement et nous sommes amenés à nous en défaire.

Abandonnés dans les dépôts sauvages ou mis en décharge sans décontamination préalable, ils polluent l'air, l'eau et le sol. Il est donc nécessaire de les éliminer le plus proprement possible.

Ce sont surtout les appareils vendus avant 1995 qui peuvent poser des problèmes car ils contiennent des gaz dans le circuit de refroidissement et dans la mousse d'isolation qui peuvent porter atteinte à la couche d'ozone. Il s'agit plus particulièrement des CFC (chlorofluorocarbones ou chlorofluorocarbures), mieux connus sous leur appellation commerciale : les Fréons.

Réfrigérateurs et congélateurs ont une durée de vie d'environ 15 ans : les appareils qui arrivent en fin de vie aujourd'hui contiennent généralement des CFC.

Auparavant, les appareils récoltés en porte-à-porte ou via les parcs à conteneurs étaient simplement broyés, les métaux récupérés mais les gaz n'étaient pas stockés : ils étaient libérés dans l'atmosphère.

En Belgique, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sont soumis à l'obligation de reprise depuis 2001. Un organisme a été créé l'initiative de deux organisations professionnelles (Agoria et la Fédération de l'Electricité et de l'Electronique), afin d'assurer la collecte, le transport et le recyclage de ces DEEE : **Recupel**.



Depuis lors, le consommateur paie une cotisation à l'achat de tout nouvel appareil électrique ou électronique. Cette cotisation permet d'assurer le recyclage futur de l'appareil acquis. La cotisation à l'achat d'un appareil de réfrigération ou de congélation est actuellement de **20** €, quel que soit le volume de l'appareil.

En 2002, plus de 50.000 appareils frigorifiques usagés ont été collectés par Recupel en Région wallonne et, en 2003, ce sont près de 80.000 de ces appareils qui ont été collectés.

SE DÉBARRASSER D'UN FRIGO

... qui fonctionne encore ou demande une petite réparation

Offrez-lui une seconde vie ! Des entreprises

d'économie sociale, des associations caritatives ou des CPAS pourront le reprendre, le réparer s'il y a lieu et le vendre à un prix modique ou le donner à des personnes moins favorisées.

...qui est totalement hors d'usage

Vous disposez de deux possibilités:

- Si vous achetez un nouvel appareil de réfrigération ou de congélation, vous pouvez ramener gratuitement l'ancien, même si vous l'avez acquis dans un autre magasin.
- Sinon, vous pouvez apporter gratuitement votre ancien appareil dans un parc à conteneurs. Si votre commune organise l'enlèvement des encombrants, vous pouvez également utiliser ce service.

LE TRAITEMENT DES APPAREILS DE FROID

Il existe une filière de traitement spécifique pour les appareils de réfrigération et de congélation. Recupel collabore avec des sociétés belges spécialisées dans le traitement des CFC.

Les réfrigérateurs et congélateurs qui parviennent dans un centre de recyclage sont démontés. D'abord ils sont pris en charge manuellement afin de les dépouiller des éléments extérieurs (contacteurs, portes, câbles, plateaux en plastique ou en verre...). Ensuite, a lieu l'opération de décontamination partielle qui consiste en l'extraction du mélange huile-CFC du compresseur et du circuit de refroidissement. Le fluide réfrigérant contenant des fréons est séparé de l'huile. Le compresseur est ensuite démonté et traité séparément. Après dépollution, le frigo est déchiqueté pour séparer les métaux ferreux et non-ferreux, ainsi que les matières plastiques. La fraction métallique est séparée par un aimant et sera réutilisée dans de nouvelles applications. Quant à la mousse, les fragments sont aspirés pour subir un traitement particulier. En effet, l'extraction des CFC du matériel isolant est plus compliquée car le gaz imprègne la mousse de polyuréthane. Le procédé consiste à compacter les fragments de mousse isolante dans une chambre étanche afin de libérer les gaz retenus. Ensuite, les CFC sont captés par des filtres au charbon actif, puis ils sont liquéfiés par refroidissement à -80°C pour être aisément stockés. Les CFC liquides sont traités selon un procédé thermique qui permet leur valorisation énergétique. La poudre de mousse de polyuréthane purifiée sera notamment utilisée pour fabriquer du béton d'isolation.



Wallonie



écoconso du conseil à l'action

98 Rue Nanon, 5000 Namur

www.ecoconso.be | 081/730.730

Fiche N°94



Un label pour l'électroménager d'occasion

RESSources a introduit un label pour l'électroménager d'occasion issu des filières de l'économie sociale.

Baptisé «ÉlectroREV», ce label est issu de la collaboration entre deux centres de tri et de regroupement : Rappel à Tubize et Sofie à Seraing et l'Asbl Les Petits riens à Bruxelles. Que propose ÉlectroREV ? Une garantie de six mois sur tous les appareils labellisés ! Les appareils sont revendus en moyenne au tiers du prix de leur équivalent neuf. Infos : Ressources, tél. : 081 71 15 81, E-mail : info@res-sources.be

<http://www.res-sources.be>

ASSOCIATION CARITATIVES

BROCANTE OXFAM

6 Place Dailly à 1030 Bruxelles | Service enlèvement : 02/736 74 74

55 Bd du Nord à 5000 Namur | Service enlèvement : 081/22 22 22

99 rue Grande Foxhalle à 4040 Herstal | Service enlèvement : 04/240 08 01

FLEUR

32 rue Defrêcheux à 4000 Liège | Service enlèvement (matin) : 04/ 227 47 98

Uniquement du matériel en état de fonctionnement (n'ont pas d'atelier de réparation)

LA POWDRIERE

15 rue du Libre Examen à 1070 Bruxelles | Service enlèvement : 02/ 523 80 45

CPAS LA FARFOUILLE

5000 Namur Service enlèvement 081 / 24 24 71

EMMAÛS COMMUNAUTE OUVRIERE 1, rue Léopold III à 7011 Ghlin | Tél : 065/33 53 60

ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

LES PETITS RIENS : 101 rue Américaine à 1050 Bruxelles | Service enlèvement : 02 / 537 30 26

Les CPAS et les services sociaux de votre commune peuvent aussi être intéressés par les vieux frigos en bon état

R.APP.EL. : 2, rue du Bonvoisin à 1480 Tubize | Service d'enlèvement - 0472/58.44.89

TRANSFORME : 12 rue des Emailleries à 6041 Gosselies | Service d'enlèvement : 071/37.65.05

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RECUPEL, Boulevard Reyers, 80 à 1030 Bruxelles, N° vert 0800/40 387 | fax : 02/706.86.13

E-mail : info@recupel.be - Site web : <http://www.recupel.be>

RESSOURCES Avenue Cardinal Mercier, 53 - Tél: 081/71.15.81 | fax : 081/71.72.43

E-mail : info@res-sources.be - Site web : <http://www.res-sources.be>

Si vous constatez une erreur sur cette fiche, merci de nous la signaler.